

Crise: la précarité étudiante grandit

LES RAISONS D'UNE TELLE AUGMENTATION

D'après nous, il existe deux éléments principaux qui expliqueraient cet afflux de demandes.

Premièrement, cela serait dû au décret Wendy. Datant de 2010 suite à la mobilisation massive des étudiants pour une réduction du coût des études, ce décret instaure plusieurs mesures pour réduire le minerval et des supports de cours, principalement pour les étudiants boursiers (voir encadré: "Le décret Wendy aide les boursiers mais pas que..."). Tant le ministre Marcourt que les étudiants ont beaucoup communiqué sur ce décret. Le premier pour montrer qu'il apporte aux étudiants des améliorations concrètes; les seconds pour que ce décret soit effectivement appliqué. Pour bénéficier de la gratuité du minerval et des supports de cours, il faut cependant être bénéficiaire d'une allocation d'études. En faisant la promotion du décret Wendy, nous rappelons donc également l'existence du système de bourses en Communauté française. Les étudiants étant dès lors mieux informés et sensibilisés, ils auraient donc fait plus facilement la démarche afin de bénéficier d'une allocation d'études, et en corollaire des avantages du décret Wendy. Cette première perspective semble positive.

LA CRISE ÉCONOMIQUE QUE NOTRE PAYS TRAVERSE N'ÉPARGNE PAS LES ÉTUDIANTS ET LEUR FAMILLE. PLUS DE 33 000 ÉTUDIANTS DU SUPÉRIEUR BÉNÉFICIAIENT D'UNE ALLOCATION D'ÉTUDES EN 2010. CELA REPRÉSENTE PRÈS D'UN ÉTUDIANT SUR CINQ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. PAR AILLEURS, LE NOMBRE DE DEMANDES DE BOURSE A FAIT UN BOND DE 25 % EN UN AN! 182 000 DEMANDES (SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR CONFONDUS) ONT ÉTÉ INTRODUITES POUR L'ANNÉE 2011-2012, CONTRE 145 570 EN 2010-2011. CETTE EXPLOSION DE DEMANDES AURA ÉVIDEMMENT UN IMPACT SUR LE BUDGET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES. MICHAËL VERBAUWHEDE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS FRANCOPHONES, EXAMINE LES RAISONS DE CETTE HAUSSE.

Michaël Verbauwhede
Président de la FEF

UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE

N'importe qui ne peut pas bénéficier d'une allocation d'études. Il s'agit normalement d'un public précarisé, vivant dans une situation financière difficile. L'augmentation du nombre de demandes de bourse serait donc aussi lié au contexte de crise économique, d'autant plus qu'elle frappe certains foyers épargnés jusqu'alors. Le second facteur qui entraînerait une augmentation du nombre de

demandes de bourse serait donc nettement moins réjouissant, puisqu'il s'agirait de la pauvreté grandissante. Un autre témoin de cette précarité grandissante: l'augmentation du nombre d'étudiants demandant une aide aux CPAS. De 3 665 en 2002, ils sont passés à plus de 17 000 en 2010!

LE DRAME DE L'ENVELOPPE FERMÉE

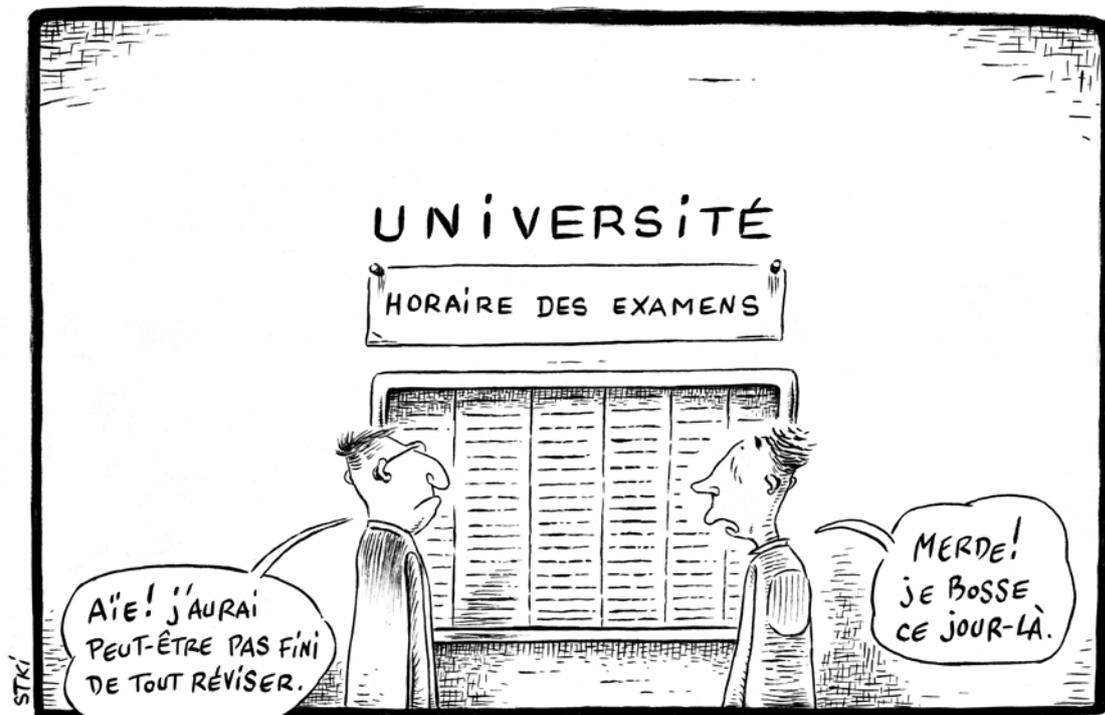
Le budget 2012 prévoit pour les

allocations et prêts d'études 58 millions contre 57,3 millions en 2011. Une augmentation minime en comparaison de celle qui touche les demandes de bourse (+25%). Une situation "préoccupante", même aux dires du ministre Marcourt, interrogé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pourtant, cela n'a rien d'étonnant quand on connaît le système de calcul qui se cache derrière ce

montant. En effet, le financement de l'enseignement dépend d'une enveloppe fermée. C'est-à-dire que la somme est fixée par avance indépendamment du nombre d'étudiants de l'année en cours. Or, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit faire face à une augmentation du nombre de bénéficiaires d'allocations d'études, cette année. Mais le montant global alloué aux bourses, comme expliqué plus haut, n'augmentera pas ou très peu. Si l'augmentation du financement pour les allocations d'études il y a, elle ne peut se faire qu'au détriment d'autres dépenses publiques... À moins que, comme la FEF et d'autres associations le réclament depuis plusieurs années, un refinancement de la Communauté française permette un refinancement de l'enseignement!

Mais la conjoncture économique actuelle est mauvaise. Les mesures d'austérité pleuvent. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont dû trouver 252 millions d'euros lors du dernier ajustement budgétaire. Ils ont puisé cette somme principalement dans le budget des dépenses dites facultatives. L'enseignement l'a échappé belle. Mais pour combien de temps encore? Il suffit de lire la presse pour découvrir qu'à l'étranger, des gouvernements moins scrupuleux ont décidé de reporter toute une partie du poids financier des études – qu'ils assumaient jusqu'alors – sur le dos des étudiants.



UNE BOURSE NE PAIE PAS TOUT

Une autre réalité plus sombre se cache derrière cette demande élevée d'allocations d'études. Les étudiants disposant d'une bourse n'ont aucune garantie de pouvoir joindre les deux bouts. En effet, selon une enquête faite auprès de plus de 4 000 étudiants, la FEF a estimé le coût annuel des études supérieures pour un étudiant kotteur à 9 046 €, chiffres fort proches de l'étude réalisée par la Ligue des familles. Les bourses actuelles sont trop basses pour faire face à de telles dépenses. L'étudiant devra pallier son manque de moyens financiers par un travail étudiant ou un prêt. Une situation que la FEF dénonce!

Cette hausse des demandes de bourse est révélatrice du problème

Le décret Wendy aide les boursiers mais pas que...

Les étudiants ont enfin vu les résultats des mobilisations menées alors depuis trois ans par la FEF avec ce décret! Voté en 2010 et modifié contre l'avis des étudiants en 2011, le décret Wendy prévoit la suppression du minerval pour les boursiers en université; une révision à la baisse des plafonds en haute école et école supérieure des arts; le gel du minerval pour la période 2009-2014; ainsi que la diminution du minerval pour les étudiants dits « de condition modeste ». Les boursiers disposent également des supports de cours obligatoires sur papier, gratuitement. Cette mesure, déjà appliquée aux étudiants des trois premières années du supérieur, aurait dû être appliquée dès cette rentrée aux étudiants de master. Mais le ministre a reporté sa mise en application.

grandissant du coût des études. Réformer le système de bourses ne suffira pas. Il faut également diminuer le coût des études de

façon structurelle, et ce, pour tous les étudiants. Il faut en effet garder à l'esprit que le coût élevé d'une année d'études est également un poids pour les familles d'étudiants non boursiers. L'enseignement supérieur doit rester accessible à tous. Le retour à l'équilibre budgétaire ne doit pas se faire au détriment d'un enseignement accessible à tous, vecteur d'émancipation sociale. ■

La bourse, une aide financière

L'allocation d'études, plus communément appelée "bourse d'études", est une aide financière octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux étudiants de condition peu aisée. Contrairement au prêt étudiant, elle ne devra pas être remboursée. Les modalités d'octroi sont définies selon le degré d'études. Si vous êtes boursier, vous serez remboursé de votre minerval et vous disposerez gratuitement d'une version papier des supports de cours obligatoires (jusqu'à la fin de votre licence).

En pratique, l'étudiant doit introduire la demande de bourse au service des allocations d'études supérieures de la province où se situe l'établissement d'enseignement (avant le 31 octobre de l'année académique en cours). Pour en bénéficier, il doit répondre à plusieurs critères sélectifs. Le principal d'entre eux étant que ses revenus annuels imposables (et ceux de la personne de qui l'étudiant est à charge) ne doivent pas dépasser un certain montant (ex: 19 243,35 €/an/personne à charge en 2009-2010).